



Rapport 2022 sur les activités du Groupe de travail de la Confédération pour la gestion des déchets nucléaires (Agneb), vue d'ensemble des activités de recherche et état d'avancement du traitement des recommandations de la CSN

Institué par le Conseil fédéral en février 1978, le Groupe de travail de la Confédération pour la gestion des déchets nucléaires (Agneb) a pour mission de suivre les travaux réalisés en Suisse dans ce domaine, de rédiger des avis à l'attention du Conseil fédéral, de superviser les procédures d'autorisation au niveau fédéral et d'étudier les questions qui se posent sur le plan international. Le Groupe de travail établit chaque année un rapport à l'intention du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), dans lequel il rend compte de ses activités et des activités de recherche des organisations membres de l'Agneb dans le domaine de la gestion des déchets. L'état d'avancement actuel du traitement des recommandations émises par la Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) est également documenté. L'Agneb comprend des représentants de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), de l'Office fédéral de la topographie (swisstopo) ainsi que des milieux de la recherche (Institut Paul Scherrer [PSI]).

Activités

Trois séances ont eu lieu en 2022 (le 1^{er} avril, le 11 juin et le 5 décembre). Elles étaient une nouvelle fois consacrées principalement à l'échange d'informations détaillées sur tous les événements, les développements et les discussions en lien avec la gestion des déchets nucléaires relevant du domaine d'activité des organisations représentées au sein de l'Agneb.

Au cours de l'année sous revue, l'accent a été mis sur les points suivants:

- Des clarifications antérieures de l'Agneb ont montré qu'un stockage pour décroissance prolongé de déchets faiblement radioactifs – notamment ceux contenant du métal et du béton – pourrait s'avérer plus avantageux qu'un stockage en couches géologiques profondes. Fin 2021, l'Agneb a donc créé un groupe de travail chargé d'établir un catalogue de questions d'ordre juridique et procédural à ce sujet. Le catalogue de questions a été présenté à l'Agneb en décembre 2022. Cette dernière l'a approuvé. Les services compétents répondront ensuite aux questions correspondantes afin d'avoir une base pour des décisions ultérieures.
- L'Agneb a approuvé le rapport concernant le plan directeur de la Confédération sur la gestion à long terme des déchets MIR («Masterplan des Bundes zur langfristigen Entsorgung MIF-Abfälle», en allemand uniquement) du sous-groupe chargé d'examiner les effets d'un stockage ultérieur de déchets radioactifs issus de la médecine, de l'industrie ou de la recherche (déchets MIR). Le rapport sert de document de travail interne à l'Agneb afin de mettre en exergue les éventuels problèmes liés à la gestion des déchets radioactifs et de prendre les mesures correspondantes.
- Comme l'année précédente, il n'y a eu aucun échange avec la CSN concernant la recherche en 2022.

Les deux premières étapes du projet de recherche mené dans le cadre du programme de recherche Déchets radioactifs concernant l'apport du laboratoire souterrain du Mont Terri à la formation de l'opinion ont été achevées. Les connaissances ainsi acquises permettront d'évaluer les retours des visiteurs du laboratoire souterrain afin de tirer des conclusions concernant l'apport de ce laboratoire à la formation de l'opinion.



Activités de recherche indépendantes des responsables de la gestion des déchets

- Le programme de recherche Déchets radioactifs de l'Agneb comprend pour la période 2021-2024 le projet «Apport du laboratoire souterrain de Mont Terri à la formation de l'opinion sur le concept de stockage des déchets radioactifs dans des dépôts en couches géologiques profondes et sur le stockage du CO₂ dans le sous-sol» (voir ci-dessus).
- Dans le cadre de la recherche réglementaire en sécurité nucléaire, l'IFSN confie et coordonne des missions de recherche dont l'objectif est de déterminer le niveau actuel des connaissances scientifiques et techniques, d'élargir ces connaissances et de les rendre disponibles pour les missions de surveillance. Dans le domaine du transport et de la gestion des déchets radioactifs, l'IFSN se concentre actuellement sur les projets de recherche concernant l'examen de couches géologiques appropriées pour le stockage en profondeur de déchets hautement radioactifs à vie longue.
<https://www.ensi.ch/fr/themes/recherche/>
- L'Office fédéral de topographie swisstopo a reçu pour mandat de diriger le projet de recherche international du Mont Terri et d'assurer l'exploitation du laboratoire souterrain. L'objectif est de mener à bien les projets de recherche des différents partenaires, suisses et internationaux, dans les meilleures conditions possibles. L'office maintient un contact permanent avec l'ensemble des parties prenantes, qu'elles appartiennent aux milieux politiques ou à la société civile. Swisstopo mène lui-même des expériences. Il s'agit actuellement d'un projet de séquestration du CO₂ en collaboration avec le Service Sismologique Suisse (SED), l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) et des compagnies pétrolières.
<https://www.mont-terri.ch/>



Membres de l'Agneb et autres participants aux réunions

Présidence

Roman Mayer Sous-directeur, responsable de la division Droit et planification sectorielle, Office fédéral de l'énergie (OFEN)

Membres

Peter Allenspach Membre de la direction et responsable du département Logistique, Institut Paul Scherrer (PSI)
Sébastien Baechler Responsable de la division Radioprotection, Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Thomas Baumann Chef de la section EIE et organisation du territoire, Office fédéral de l'environnement (OFEV)
Christophe Nussbaum Directeur du projet du Mont Terri, Office fédéral de topographie (swisstopo)
Stefan Theis Suppléant du chef du domaine de surveillance Gestion des déchets, Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)
Leonhard Zwiauer Collaborateur scientifique, section Planifications fédérales, Office fédéral du développement territorial (ARE)
José Rodriguez Section Gestion des déchets radioactifs, Office fédéral de l'énergie (OFEN)

Secrétariat du Groupe de travail

José Rodriguez Section Gestion des déchets radioactifs, Office fédéral de l'énergie (OFEN)

Représentants de la Nagra qui ont participé à des réunions du Groupe de travail

Matthias Braun Président de la direction
Markus Fritschi Membre de la direction



État d'avancement du traitement des recommandations de la CSN

Suite aux explications liées au départ de deux membres de la CSN en 2012, le Secrétariat général du DETEC a recommandé à l'OFEN de veiller à ce que les recommandations formulées par la Commission fédérale de sécurité nucléaire continuent à être systématiquement traitées et que les non-entrées en matière éventuelles soient commentées et communiquées à la CSN. Afin que les recommandations que la CSN émet dans ses avis relatifs à la gestion des déchets radioactifs et à la procédure du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» soient traitées, l'OFEN, l'IFSN et la CSN se sont mis d'accord en 2013 sur une procédure commune. Ils ont notamment convenu que la CSN mettrait par écrit à qui elle adresse une recommandation (responsables de la gestion des déchets radioactifs, autorité de surveillance ou autorité compétente en matière d'autorisation) et dans quel délai, de son point de vue, cette recommandation devrait être traitée. Les recommandations de la CSN figurent sur une liste tenue à jour par l'IFSN. Cette liste comprend les responsabilités, les délais et l'état d'avancement du traitement de chaque recommandation. Elle est actualisée conjointement à la fin de l'année. Ce faisant, le contrôle et l'établissement des rapports sur le traitement des recommandations sont assurés.

L'OFEN, l'IFSN et la CSN ont pris ensemble la décision de renoncer à examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la CSN pour la fin de l'année 2021. Les responsables de la gestion des déchets ont soumis le programme de gestion 2021 en décembre 2021. Ils rendent notamment compte de la gestion et du traitement des recommandations formulées par les autorités à l'occasion de l'examen du programme de gestion 2016. Dès que les prises de position de l'OFEN, l'IFSN et la CSN concernant le programme de gestion actuel seront disponibles en interne (mars 2023), ces derniers se réuniront pour discuter de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la CSN et pour mettre à jour la documentation (liste) en la matière. Les huit recommandations sont actuellement en suspens dans la liste.